

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél : 20 30 90 20

Fax : 20 21 35 87

Email : [info@tresor.gouv.ci](mailto:info@tresor.gouv.ci)

Adresse : BP V98 ABIDJAN

Abidjan, le 28 DEC 2018.

Le Directeur Général

13280

N° /MEF/DGTCP/DEMO/ka-dca

Destinataire : Tous services

V/Réf. :

Objet : NOTE D'ORIENTATION POUR L'ANNEE 2019

Nombre de pièces : 00

## I- CONTEXTE

L'expansion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), dans un environnement socio-économique en perpétuelle mutation, constitue un véritable levier de performance.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement a fait de l'économie numérique une priorité en l'inscrivant dans le Plan National de Développement 2016-2020, à l'effet d'accompagner l'émergence de la Côte d'Ivoire. Dans cette dynamique, le Trésor Public, qui a amorcé sa transition numérique depuis plusieurs années, doit maintenir le cap de la dématérialisation des tâches opérationnelles.

C'est pourquoi, il nous a paru nécessaire de placer l'année 2019 sous le sceau de « LA DIGITALISATION DES PROCÉDURES ».

La digitalisation consiste à mettre en place des modes opératoires dématérialisés et des outils technologiques associés pour soutenir les processus. Elle s'appuie sur des outils variés, composés entre autres de l'internet, des objets connectés, des applications mobiles et des logiciels métiers. A cet effet, les actions qui seront engagées dans le cadre du thème de l'année 2019 devront converger, en priorité, vers la poursuite de la transformation digitale de notre administration.

## II- PRINCIPAUX AXES DE LA DIGITALISATION

Les trois (3) axes retenus concernent aussi bien la digitalisation des méthodes de travail que celle des moyens d'encaissement et de paiement.



## II-1/ LA DIGITALISATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL

Maintenir de manière durable les performances de nos services à l'ère du numérique impose d'assurer la fluidité de nos process, en vue d'accroître la maîtrise des opérations, faciliter la valorisation des données et améliorer les interactions entre les différents services et agents.

Dans la pratique, il s'agira, entre autres, de :

- améliorer la fourniture internet ;
- mettre en place un système de Gestion Electronique des Documents (GED - Workflow) efficace ;
- finaliser la construction du Data Center ;
- optimiser les échanges d'informations intra services par l'implémentation de solutions informatiques intégrées ;
- automatiser la production des statistiques et des informations financières ;
- optimiser le système de la télé Réunion et le travail collaboratif dématérialisé ;
- entamer le projet de signature électronique.

## II-2/ LA DIGITALISATION DES MOYENS D'ENCAISSEMENT

Dans l'optique d'améliorer le niveau d'encaissement des recettes, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique doit se rapprocher davantage de ses usagers en leur facilitant l'accès à ses services.

Un tel engagement implique la mise en place d'un système d'encaissement électronique interactif et accessible à tous les redevables du Trésor Public. En outre, il s'agira de :

- faire signer le projet d'arrêté interministériel fixant les conditions et les modalités de recouvrement des recettes non fiscales par voie électronique ;
- implémenter le dispositif de recouvrement des recettes propres des Collectivités Territoriales, dénommé « NET COLLECT-SERVICE » ;
- mettre à niveau les applicatifs dédiés au recouvrement électronique des recettes ;
- rendre opérationnelles les solutions de souscriptions électroniques aux bons et obligations inscrits en compte courant et aux titres d'épargne publics.

## II-3/ LA DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENT

L'exécution de la dépense publique doit désormais épouser l'ère du digital. De ce fait, il importe de concevoir et de rendre opérationnelle une plateforme électronique de paiement (e-paiement) avec pour objectifs de :

- effectuer avec célérité des paiements sécurisés ;
- réduire considérablement l'utilisation des fonds en numéraire ;
- avoir une traçabilité et une disponibilité automatique des fonds ;
- promouvoir l'inclusion financière ;
- participer à la vitalité des transactions électroniques du pays, en permettant aux clients d'utiliser les moyens modernes de paiement (mobile money, carte de paiement, ordres de virement électronique).



Aussi, pour optimiser les instruments de digitalisation des encaissements et des paiements à l'effet d'en tirer le meilleur profit pour le Trésor Public, il s'avère indispensable de mettre à niveau la plateforme monétique de la Banque des dépôts du Trésor Public par l'intégration des solutions modernes existantes en la matière, afin que celle-ci corresponde aux normes internationales.

Au demeurant, la réalisation des actions retenues ne peut se faire en marge de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'audit du schéma directeur du système d'information de l'institution. Pour ce faire, le suivi et l'implémentation de ces recommandations sont érigés en projet, en vue d'assurer une refonte réussie dudit système.

In fine, la digitalisation des procédures devrait permettre d'avoir une meilleure visibilité des activités et des échanges d'informations, à partir d'un Tableau de Bord Stratégique alimenté en temps réel par les données issues des applicatifs métiers et support.

### III- AUTRES CHANTIERS PRIORITAIRES DE L'ANNÉE 2019

Outre les axes déclinés dans la présente note d'orientation, il est impérieux de mettre un point d'honneur à l'aboutissement des autres chantiers prioritaires. À ce propos, la poursuite de la réalisation des actions retenues dans le cadre des notes d'orientations antérieures s'avère indispensable.

Il s'agira, plus spécifiquement, de relever le défi majeur et constant de l'accroissement des capacités financières de l'État et de ses démembrements, par l'optimisation des ressources intérieures.

Par ailleurs, le Trésor Public devra œuvrer à l'obtention de la certification globale au cours du dernier trimestre de l'année. Toute chose qui lui permettra de se hisser au rang des administrations de référence. Cette ambition nécessite le plein engagement de l'ensemble du personnel et des services.

En sus, le dispositif d'évaluation des performances devra désormais constituer le socle des notations individuelles et collectives, à travers sa mise en œuvre effective et intégrale.

Il conviendra également de finaliser l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor et de rendre effective la gestion active de la trésorerie afin de faire face, de façon optimale, aux engagements de l'Etat.

Par conséquent, j'engage l'ensemble des services à identifier les opérations pouvant faire l'objet de digitalisation. Il appartiendra, par la suite, au processus support n°5 « Gérer le système informatique » ainsi qu'à l'Équipe-projet chargée de la modernisation des moyens de paiement par les TIC de concevoir et de standardiser les outils informatiques dédiés.

La mise en œuvre réussie de ces orientations implique que soient fédérées les énergies dans un souci constant de gain de performance, par une culture accrue du numérique.



ASSAHORE KONAN JACQUES  
Directeur Général  
du Trésor et de  
la Comptabilité Publique